



Orsay, le 10 avril 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

URBA(IA) : Signatures officielles de la convention de financement de 3,1M€ pour une urbanisation durable et intelligente sur le territoire de l'agglomération de Paris-Saclay et de l'accord de consortium entre les partenaires

Ce mercredi 9 avril, Grégoire de Lasteyrie, Président de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay a signé la convention de financement du projet URBA(IA) en présence de Richard Curnier, Directeur Régional Île-de-France de la Banque des Territoires, opératrice pour le compte de l'Etat du programme France 2030 « Démonstrateurs d'Intelligence Artificielle frugale au service de la transition écologique des Territoires » (DIAT).

Initié par les ministères de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique, l'appel à projet « Démonstrateurs d'IA frugale au service de la transition écologique des territoires » a distingué le projet URBA(IA), qui se situe au croisement du numérique, du droit et de l'aménagement, pour son approche frugale et raisonnée de l'intelligence artificielle, afin de construire une solution explicable, répliquable et utile aux services des communes et de l'agglomération.



L'agglomération Paris-Saclay et ses cinq partenaires – Dassault Systèmes, NamR, One Click LCA, l'Institut Paris Région et CentraleSupélec – ont franchi une nouvelle étape avec la signature de l'accord de consortium du projet URBA(IA). Le projet bénéficie d'un accompagnement financier de l'Etat de **3,1M€ euros pour un coût total du projet de 4,99M€.**

Un engagement collectif pour une urbanisation plus durable

Sous l'impulsion de Grégoire de Lasteyrie, Président de l'agglomération Paris-Saclay et chef de file du consortium, l'accord a été signé par :

- Grégory Abate, Secrétaire général de Dassault Systèmes,
- Nicolas Bauquet, Directeur Général de l'Institut Paris Région,
- Romain Soubeyran, Directeur de CentraleSupélec,
- Grégory Labrousse, Président Directeur Général de NamR,
- Panu Pasanen, Président de One Click LCA.

Ces signatures ont eu lieu à l'issue du premier Comité de Pilotage du Projet, qui a validé les orientations stratégiques et salué l'engagement des utilisateurs métiers des communes et de l'agglomération, notamment dans les domaines de l'urbanisme et de la transition écologique.

La reconnaissance du savoir-faire de Paris-Saclay et d'une dynamique partenariale public-privé

Avec ce cadre contractuel, financier et méthodologique désormais en place, les partenaires vont pouvoir développer une plateforme innovante de planification urbanistique. Grâce à un jumeau numérique du territoire Paris-Saclay, intégrant les paramètres environnementaux et les documents d'urbanisme, URBA(IA) proposera des scénarios intelligents pour anticiper l'impact écologique des évolutions des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et des projets urbains.

Les maires et services municipaux pourront s'appuyer sur cet outil pour optimiser les modifications des PLU en intégrant des critères environnementaux et améliorer la concertation avec les habitants grâce à des données scientifiques précises.

Le projet URBA(IA) est pleinement intégré dans la Communauté des acteurs de l'intelligence artificielle dans les territoires pour la transition écologique porté par le ministère et dont l'objectif est de partager les bonnes pratiques et les retours d'expérience. La Communauté, de plusieurs centaines de membres dont l'agglomération Paris-Saclay, s'appuie sur un partenariat de l'Ecolab (du commissariat général au développement durable) avec les Interconnectés et Hub France IA pour augmenter sa visibilité auprès des collectivités et de l'écosystème économique.

"Avec la signature de cet accord de consortium, nous franchissons une étape décisive dans la construction d'un urbanisme plus durable, plus intelligent et plus adapté aux défis environnementaux de notre époque. URBA(IA) illustre parfaitement la capacité de Paris-Saclay à innover et à fédérer des acteurs publics et privés autour d'une ambition commune : mettre la technologie et l'intelligence artificielle au service de la transition écologique. Grâce à cette collaboration inédite, nous donnons aux collectivités de nouveaux outils pour mieux anticiper, mieux décider et mieux construire l'avenir de nos territoires. C'est une fierté pour notre agglomération d'être à l'avant-garde de cette révolution urbaine responsable." Témoigne Grégoire de Lasteyrie, Président de l'agglomération Paris-Saclay.

"Au-delà du conventionnement pour le compte de l'Etat du projet URBA(IA), les partenaires du projet vont bénéficier d'un accompagnement technique par la Banque des territoires qui permettra d'animer et de mettre en relation les innovations portées dans le cadre des projets de démonstrateurs." Ajoute Richard Curnier, Directeur Régional Île-de-France de la Banque des Territoires.

À PROPOS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY

Le territoire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay est un pôle majeur de la région Île-de-France. Outre son écosystème dense organisé autour de plusieurs pôles économiques, l'agglomération accueille un hub d'innovation qui compte parmi les 8 plus importants au plan mondial et qui regroupe 15 % de la recherche nationale. Proximité de l'aéroport international d'Orly, gare TGV de Massy, réseau autoroutier structurant, Très Haut Débit, l'agglomération est un territoire particulièrement connecté. Ce pôle économique et scientifique majeur, s'insère dans un cadre de vie préservé, avec 54 % d'espaces naturels. Aux portes de la Vallée de Chevreuse, avec ses terres agricoles sanctuarisées, ses espaces naturels, ses villages de caractère et ses villes à taille humaine, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay offre un cadre de vie et de travail privilégié.

paris-saclay.com



À PROPOS DE FRANCE 2030

Traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.

Est inédit par son ampleur : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).

Sera mis en œuvre collectivement : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.

Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi

[Contact Presse](#)

[Secrétariat général pour l'investissement 01 42 75 64 58](mailto:Secrétariat.général.pour.l.investissement.01.42.75.64.58)

presse.sgpi@pm.gouv.fr

À PROPOS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

La Banque des Territoires est l'un des quatre métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires.

En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale.

Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins. Dans le cadre de France 2030, la Banque des Territoires apporte un appui financier aux porteurs de projets et les accompagne dans la réussite de leur projet.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

banquedesterritoires.fr



Contact presse :

Margaux Raggi – margaux.raggi@caissedesdepots.fr – 07 89 43 36 77

À PROPOS DES MINISTÈRES DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- **Ecolab** intervient comme catalyseur de projets innovants publics et privés répondant à la double urgence des transformations écologique et numérique. Il est au service du pôle ministériel Transition écologique et Aménagement des territoires et du secrétariat général à la planification écologique. Ecolab active deux leviers principaux : le soutien à l'innovation entrepreneuriale privée (entreprises greentech) et la mobilisation de la donnée et de l'intelligence artificielle. L'Ecolab a élaboré avec l'Afnor un [référentiel](#), publié en juin 2024, pour définir la notion d'IA frugale.

Plus d'information sur Ecolab : <https://greentechinnovation.fr/communaute-des-acteurs-de-lia/>

- **La Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature** élabore, anime et évalue les politiques de l'urbanisme, de la construction, du logement, des paysages, de la biodiversité, de l'eau et des substances minérales non énergétiques. Elle veille aux conditions de leur mise en œuvre sur les espaces nationaux, tant terrestres que maritimes.

Plus d'information sur la DGALN : <https://www.ecologie.gouv.fr/dossiers/transition-ecologique-territoires-boite-outils-elus>